

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICALSIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE
Séance du 5 juillet 2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	4

Date de la convocation
25 juin 2021

Date d'affichage
25 juin 2021

Objet de la Délibération

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
Création suppression de postes

N°44.2021

Nombre de voix pour : 4
Nombre de voix contre : 0Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

L'an deux mil vingt et un, et le cinq juillet à 16h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel GONNET **Secrétaire de séance :** Philippe SIONNET

*

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire sollicité en date du 8/07/2021 (*suppression d'emplois*),

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 12/10/2020, Considérant la nécessité de supprimer deux postes d'adjoints administratifs contractuels en raison de la titularisation programmée de ces agents à l'issue de leur contrat. Considérant, de ce fait, la nécessité de créer deux postes d'adjoints administratifs titulaires,

Le Président propose à l'assemblée,

● **POUR LES FONCTIONNAIRES**

La création de deux emplois d'adjoints administratifs permanents à temps complet
Le tableau des emplois des titulaires est ainsi modifié à compter du 5/07/2021 (effectif à l'issue des deux contrats 4/10/2021 et 15/11/2021)

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif territorial :

- ancien effectif 3

- nouvel effectif 5

● **POUR LES AGENTS NON TITULAIRES**

La suppression de deux emplois d'adjoints administratifs non titulaires, à temps complet
Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 5/07/2021 (effectif à l'issue des deux contrats 4/10/2021 et 15/11/2021)

Emplois : adjoints administratifs :

- ancien effectif 2

- nouvel effectif 0

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

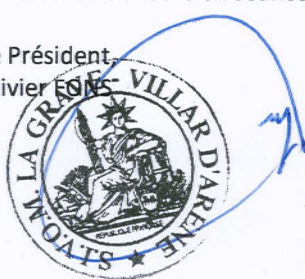
DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS



AR PREFECTURE

005-240500264-20210705-44_2021-DE
Regu le 20/07/2021

01/01/2015	Secrétaire de mairie	35h	Adm	A, B ou C	Adjoint Administratif, Rédacteur, Attaché, Attaché Principal	340	966	Rédacteur	Tit.	Act	
01/01/2015	Secrétaire de mairie	35h	Adm	A, B ou C	Adjoint Administratif, Rédacteur, Attaché, Attaché Principal	340	966	Rédacteur	Tit.	Act	
12/10/2020	Secrétaire de mairie	35h	Adm	A, B ou C	Adjoint Administratif, Rédacteur, Attaché, Attaché Principal	340	966	Adjoint administratif de 2ème classe	Tit.	Act	
01/01/2015	Secrétaire Syndicat Intercommunal	35h	Adm	A, B ou C	Adjoint Administratif, Rédacteur, Attaché, Attaché Principal	340	966	Attaché	Tit.	Act	
22/07/2020	Coordonnateur rythmes scolaires, surveillance cantine	16h40 annuelisé	Tech	C	Adjoint d'Animation	340	543	Ajoint d'Animation de 2ème classe	Tit.	Act	
31/08/2018	Guichetier Agence postale communale	10h	Adm	C	Adjoint Administratif	340	543	Adjoint Administratif de 2ème classe	Tit.	Act	
16/03/2017	ATSEM	24h30 annuelisé	Tech	C	Adjoint Technique, ATSEM	347	548	Adjoint technique	Tit.	Act	
14/08/2019	Agent renfort scc adm SIVOM	35h	Adm	C	Adjoint administratif	340	543	Adjoint Administratif de 2ème classe	Tit.	Act	
05/07/2021	Secrétaire de mairie	35h	Adm	C	Adjoint administratif	354	558	Adjoint Adminsitratif	Tit.	Act	
05/07/2021	Secrétaire de mairie	35h	Adm	C	Adjoint Administratif	354	558	Adjoint Administratif	Tit.	Act	
16/03/2017	Chargée de mission	35h	Tech	A	Ingénieur	434	979	Ingénieur	CDI	Act	
01/01/2015	Agent de Bibliothèque	15h46	Cult	A	Bibliothécaire	379	801	Bibliothécaire	CDI	Act	
01/01/2015	Agent recenseur	35h	Adm	C	Adjoint administratif	340	543	Adjoint Administratif de 2ème classe	N. tit art.3 1° loi 84-53	Act	Variable heures faites

EMPLOIS NON PERMANENTS

[illegible]

PERMANENTS	01/01/2015	Gardien de camping	35h	Tech	C	Adjoint technique	340	543	Adjoint technique de 2ème classe	N. tit art.3 2°) loi 84-53	Act	Variable heures faites	005-240500264-20210705-4_2021-DE Recu 1e C de Bellefleur 20/07/2021 M. Bougère
	01/01/2015	Entretien camping	12h	Tech	C	Adjoint technique	340	543	Adjoint technique de 2ème classe	N. tit art.3 2°) loi 84-53	Act	Variable heures faites	
	01/01/2015	Damage ski de fond	10h	Tech	C	Adjoint technique, Agent de maîtrise	340	574	Agent de maîtrise principal	N. tit art.3 2°) loi 84-53	Act	Variable heures faites	
	01/01/2015	Accueil contrôle ski de fond	10h	Tech	C	Adjoint technique	340	543	Adjoint technique de 2ème classe	N. tit art.3 2°) loi 84-53	Act	Variable heures faites	
	01/01/2015	Surveillant de cantine	6h	Tech	C	Adjoint technique	340	543	Adjoint technique principal de 2ème classe	N. tit art. 3-3 4°) loi 84-53	Vacant	Variable heures faites	
	01/01/2015	Entretien des locaux	15h	Tech	C	Adjoint technique	340	543	Adjoint technique de 2ème classe	N. tit art. 3-3 4°) loi 84-53	Act	Variable heures faites	
	22/07/2020	Entretien des locaux	17h30	Tech	C	Adjoint technique	340	543	Adjoint technique de 2ème classe	N. tit art. 3-3 4°) loi 84-53	Act	Variable heures faites	

Titulaires

CDI

Emplois non permanents : accroissement temporaire d'activité

Emplois non permanents : accroissement saisonnier d'activité

Emplois permanents : emplois de catégorie A qd besoin services le justifie et qu'aucun fonctionnaire n'ai pu être recruté

Emplois permanents : emplois à TNC inférieur à 50% d'un TC dans communes moins 1000 hab ou groupement communes

Emplois permanents : emplois communes moins 1000 hab et groupements communes moins 15 000 hab tous CDD